

N°	DELIBERATIONS	VOTE
1	MISE EN PLACE DES PRÉLÈVEMENTS DES CREANCES LOYER/CANTINE	A l'unanimité
2	TRAVAUX MAM	A l'unanimité
2 BIS	TRAVAUX MAM TRANCHE 2	A l'unanimité
3	TRAVAUX SDE RENOUELEMENT 106 ET 107	A l'unanimité
4	CONVENTION SPA 2024	A l'unanimité
5	REMBOURSEMENT EDF	A l'unanimité
6	MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE POUR NÉGOCIER UN ACCORD AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES ET LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE	A l'unanimité
7	RÉVISION DU TARIF DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES	A l'unanimité
8	RÉVISION DU PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL DU COURT DE TENNIS	A l'unanimité
9	PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE	A l'unanimité



Affiché le

Reçu en préfecture le

Procès-verbal affiché le

Monsieur Le Maire certifie, sous ses responsabilités, le caractère

Exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un

Recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un

Délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission

Aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par

l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

<http://telerecours.fr>